

# L'essentiel de la Matinale... du 20 avril 2010

Evolution législative (les Plans de Déplacements Urbains), changement dans les pratiques, diversification de l'offre de transport ... sont autant de facteurs qui peuvent expliquer une tendance à la stabilisation voire à la baisse de l'usage de la voiture.

Au delà de ce constat effectué à l'échelle nationale, ce n'est peut-être pas tant l'usage même de la voiture qui évolue que son statut, sa représentation, son positionnement dans l'offre de mobilité.

Le point sur la place de la voiture, élément parmi d'autres de la palette des moyens de déplacements.

## La voiture dans la ville : une place définie par les documents de planification

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne : préconise une densité de logements plus forte dans un rayon de 300 m autour des gares ou des stations tramways / tram-trains.
- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération mulhousienne : a pour objectif de rééquilibrer l'usage des différents modes de transports en favorisant notamment la voiture autrement (PDE, auto-partage etc.).

## Une nouveauté : la voiture se partage...

### Le covoiturage

Définition : plusieurs personnes utilisent une seule voiture pour faire un même trajet.

Avantages :

- pour les particuliers : économies de carburant, partage de la conduite ;
- pour la collectivité : diminution des embouteillages, de la pollution et des accidents de la route.

A prévoir pour que cela fonctionne :

- (au minimum) une centrale de covoiturage ;
- des aires de covoiturage : stationnement réservé aux covoitureurs ;
- des voies réservées aux Véhicules à Occupation Multiple (VOM) cf. Amérique du nord.

### L'auto-partage (ou car-sharing)

Définition : c'est un système dans lequel une société, une agence publique, une coopérative, une association ou même un individu met à la disposition des membres du service d'auto-partage une flotte de véhicules. L'utilisateur doit retourner à sa station d'origine.

Intérêt de l'auto-partage :

- une voiture partagée permet de retirer 7 voitures particulières.
- l'auto-partagée est complémentaire des transports en communs.
- pour le particulier, c'est réaliser une économie financière.

### L'Auto-lib

Définition : les voitures peuvent être restituées sur n'importe quelle station de la ville (one way).

Tarifification (exemple de Paris) : abonnement mensuel puis paiement à la demi-heure d'utilisation.

## Demain : la voiture envisagée comme un service

La voiture deviendra un moyen de déplacement parmi d'autres dans l'écosystème de la mobilité. Elle sera différente, optimisée, plus occupée et d'avantage partagée. On parle de voiture servicielle.

Le multi-partenariat est la clé de la production des nouvelles offres de mobilités : effacement des frontières entre transporteurs, opérateurs de télécom, constructeurs automobiles, exploitant de transport urbain. A ce titre, les "cartes de vie quotidienne" (format carte bancaire) qui sont opérationnelles dans un certain nombre d'agglomérations constituent un outil d'avenir pour nos territoires et les mobilités alternatives.



## Pour compléter notre propos,

Pour apporter un éclairage complémentaire, nous avons sollicité **M. Philippe CHICAN, Directeur du programme "véhicule innovant", au sein de Pôle Véhicule du Futur.**

Il s'agissait d'indiquer aux participants à la "matinales" quelles étaient les innovations repérées par Pôle Véhicule du Futur sur la question des mobilités et sur celle du rapport ville/mobilité. Autrement dit : comment allons nous devoir penser la ville au vu des innovations technologiques, d'usages et des changements dans l'approche de la mobilité ?

Pour en savoir plus :  
<http://www.vehiculedefutur.com/>

Les "Matinales" de l'Agence d'Urbanisme sont des rendez-vous réguliers avec les élus et acteurs du territoire, pour un débat sur un sujet d'actualité.

L'"essentiel" qui vous est proposé ici a été rédigé par : [stephane.dreyer@aurm.org](mailto:stephane.dreyer@aurm.org) et [cecile.lehr-coquet@aurm.org](mailto:cecile.lehr-coquet@aurm.org)

Pour toute information sur les "Matinales" : programmes, documents, invitations, etc, contacter [cecile.lehr-coquet@aurm.org](mailto:cecile.lehr-coquet@aurm.org) ou connectez-vous sur notre site internet :

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne  
33 Grand'Rue • 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 45 90 00 • Fax : 03 89 46 21 51

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.